

# EDUCATION PRIORITAIRE : DÉTAIL DES MESURES

La définition de 1 000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) vient se substituer à l'architecture actuelle de l'éducation prioritaire : un premier cercle dit « REP+ » de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés, et 650 « REP » où les difficultés sont moins marquées.

## ➤ Mesures d'accompagnement des apprentissages :

- Une montée en puissance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui devrait en 2017 concerner 30% d'une classe d'âge ;
- Poursuite de l'implantation du « plus de maîtres que de classes » qui devrait concerner les 7 000 écoles à la fin du quinquennat.

## ➤ Mesures pour les personnels :

### Du temps libéré

- Un allègement du temps de service en classe de neuf journées par an pour les enseignants des écoles des 350 « REP+ » à la rentrée 2015 avec une première mise en œuvre dans 100 réseaux restant à identifier dès la rentrée 2014 (ECLAIR/Chenôve serait inscrit dans ces 100 réseaux prioritaires, à valider lors du prochain CTA).

### De la formation continue

- Lancement d'un grand plan national de formation accompagné d'un renforcement des moyens de remplacement et d'un développement de la formation sur site ;
- Développement d'une ligne académique « éducation prioritaire » notamment pour garantir les frais de remplacement.

### Revalorisation indemnitaire

- Doublement de l'indemnité ZEP pour les enseignants exerçant dans les futurs 350 « REP+ » qui passe donc de 1 156 à 2 300 euros ;
- Augmentation de 50% de cette même indemnité pour ceux exerçant dans les 650 futurs « REP » qui passe de 1 156 à 1 700.

*En 2014, dernière année avant la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, la part modulable ECLAIR sera répartie de manière égale entre les enseignants. Le SNUipp-FSU a demandé que des instructions soient données aux recteurs dès cette année.*

## ➤ Mesures « climat scolaire » :

- Recrutement de 500 assistants de prévention et sécurité ;
- Élaboration d'un référentiel pédagogique de « bonnes pratiques » intégrant les résultats de la recherche ;
- Mise en place de fonds académique pour financer actions et projets liés à la vie des réseaux ;
- Actions d'éducation à la santé et affectation dans les réseaux d'une infirmière avec un temps spécifique dédié au primaire ;
- Dispositif d'accueil des parents.